

2nd COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

21 juin 2012

Salle Henri Rochette - Aiglun



Le torrent de Val Haut à Barles

Compte rendu de séance

1. Objet de la réunion et rappel de l'ordre du jour
2. Compte rendu de la réunion (selon l'ordre du jour)
3. Liste des participants

Pour toute correspondance :
SMAB - M. le Président
Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI -
04.92.34.59.15
smableone@orange.fr
www.smableone.fr

2nd COMITE DE RIVIERE « BLEONE ET AFFLUENTS »

21 juin 2012

Salle Henri Rochette - Aiglun

1. OBJET DE LA REUNION ET ORDRE DU JOUR

Cette réunion était la seconde réunion du Comité de Rivière « Bléone et affluents ».

A l'ordre du jour de cette séance :

1. Ouverture de séance par le Président du Comité de Rivière
2. Révision du calendrier d'élaboration du Contrat de Rivière : présentation et discussions
3. Etudes complémentaires au Contrat de rivière :
 - Synthèse de l'ensemble des études engagées
 - Présentations détaillées des études suivantes

Intervenant	Etude concernée
Xavier BERNARD Conseil Général des AHP (Service Environnement)	Campagne d'analyses de la qualité des eaux du bassin versant de la Bléone (qualité physico-chimique, hydrobiologique, bactériologique, hydrocarbures et pesticides)
SMAB	Bilans de l'assainissement collectif et de l'adduction en eau potable sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration
Christian CHARBONNIER Chambre d'Agriculture des AHP	Identification des risques de dégradation de la qualité des eaux engendrées par les pratiques agricoles.
SMAB	Etude de la qualité écologique des milieux alluviaux de la vallée de la Bléone : état des lieux et recommandations de gestion
Florian GUILLEMET SMAB	Etude de définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des continuités sédimentaires et piscicoles de la Bléone (depuis le barrage des Trente Pas jusqu'à la Durance) et de ses affluents
Noel PITON Chambre d'Agriculture des AHP	Construire un nouveau partage de l'eau d'irrigation agricole sur la Bléone
SMAB	Expérimentation à l'échelle de 2 communes du bassin de la Bléone du programme d'étude RYTHMME (Risques <u>HY</u> dro-météorologiques en <u>T</u> erritoires de <u>M</u> ontagnes et <u>M</u> editerranéens) Projet : CEMAGREF / Météo France

4. « Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) » et « Plan de Submersions Rapides (PSR) » : présentation des dispositifs, lien éventuel avec le volet B2 du Contrat de Rivière, implications financières et moyens humains nécessaires - Pierre GOTTARDI de la DDT des AHP
5. Questions diverses

Chaque participant a reçu, en début de séance, un dossier comportant :

- Ordre du jour
- Planning général
- Liste des études complémentaires (avec état d'avancement)

2. COMPTE RENDU DE LA REUNION

Le diaporama projeté lors de la réunion est téléchargeable sur le site internet du SMAB à l'adresse suivante : <http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-134.html>

2.a. Ouverture de séance

M. Alexandre VARCIN, Président du Comité de Rivière « Bléone et affluents », ouvre la séance en remerciant les nombreuses personnes présentes.

Il précise l'importance que revêt ce Contrat de Rivière pour les communes de la vallée, pour le Syndicat mais également pour l'ensemble des acteurs de ce territoire.

Ainsi, M. Varcin salue l'initiative de l'AAPPMA et de la Chambre d'Agriculture des AHP qui viennent de cosigner une « Charte de gestion concertée des milieux aquatiques et de préservation de l'agriculture sur le bassin versant de la Bléone et de ses affluents ». *

M. Varcin précise qu'il est également indispensable de ne pas oublier les raisons qui ont amené les communes à créer le Syndicat en 1980. Son rôle d'assistance aux communes adhérentes en matière de lutte contre les inondations et les érosions doit perdurer voire se développer.

** la charte co-signée par l'AAPPMA et la Chambre d'Agriculture 04 est à télécharger sur le site du SMAB à l'adresse suivante : <http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-135.html>*

2.b. Révision du calendrier d'élaboration du Contrat de Rivière

Plusieurs raisons ont amené le SMAB à annuler les Commissions Thématiques prévues en mars/avril 2012 :

- Plusieurs études complémentaires ont pris du retard. Ces études devant servir à déterminer les travaux à inscrire au programme d'actions du Contrat de Rivière, il est nécessaire qu'elles soient suffisamment avancées.
- Les financeurs principaux ont demandé au SMAB de proposer une priorisation des actions en amont des Commissions Thématiques

Aussi, le planning d'élaboration du Contrat de Rivière a été révisé. Le nouveau calendrier est présenté ci-après.

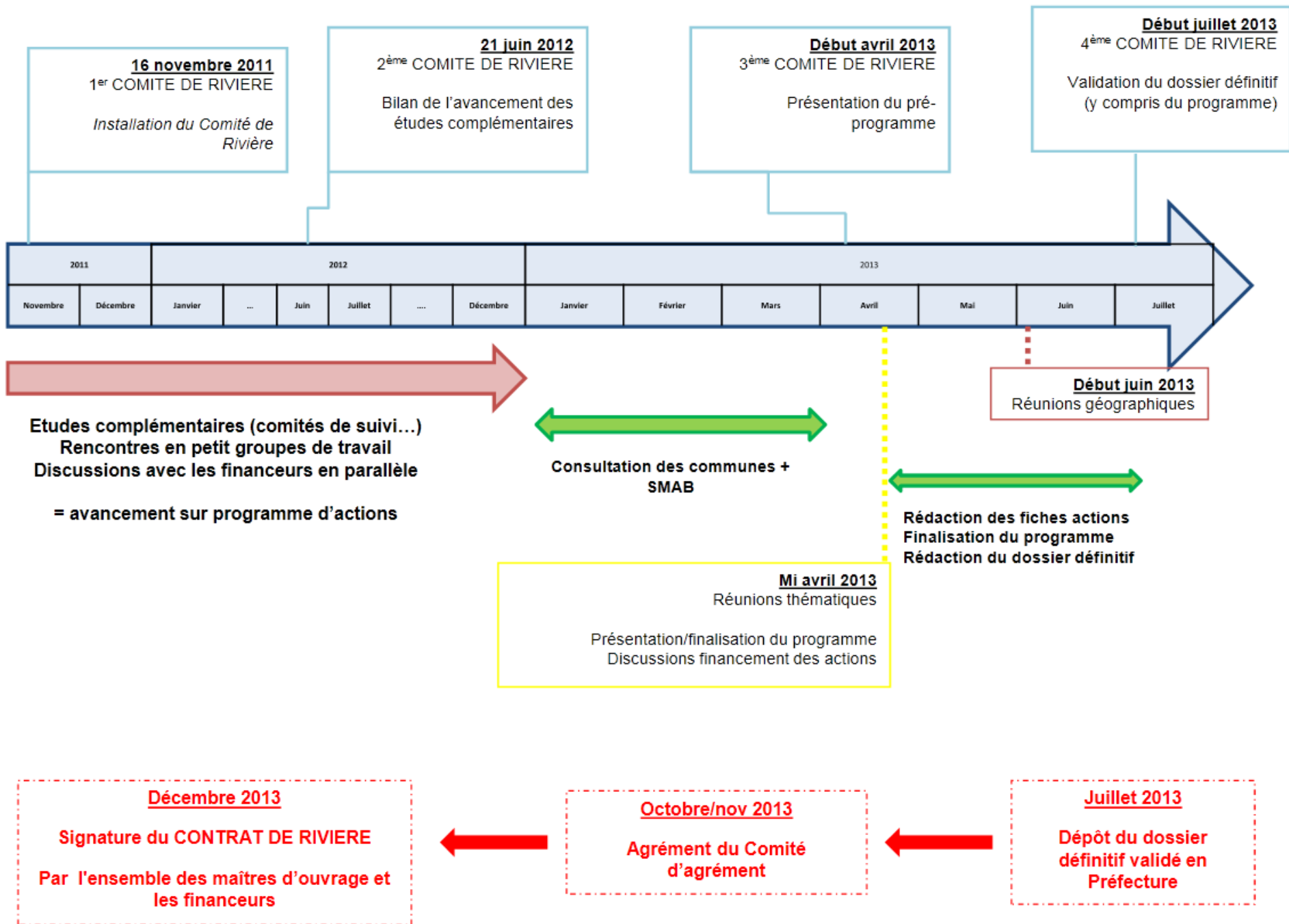
Nous prévoyons une finalisation du dossier complet de Contrat pour juillet 2013.

Les premières actions du Contrat pourraient donc débuter en 2014.

Il est expliqué aux membres présents que **l'engagement des actions du Contrat de Rivière peut se faire en 2 temps**. A savoir :

- phase 1 (n+1 à n+3) : actions immédiatement réalisables - « prêtes à la mise en œuvre opérationnelle »
- phase 2 : actions ou sujets à affiner (études, concertation ...)
- entre les deux : bilan mi-parcours (avenant)

La durée du Contrat reste à définir (généralement 5 à 7 ans).



2.c. Etudes complémentaires au Contrat de Rivière

Ces études dites complémentaires ou préalables ont été identifiées dans la phase de candidature. Elles ont pour objectif de compléter les connaissances dans certains domaines pour **préciser les actions à inscrire au Contrat de Rivière.**

Leurs buts sont donc :

- D'identifier, préciser et prioriser les actions potentielles
- D'identifier les maîtres d'ouvrages potentiels
- De planifier les actions dans le temps.

Elles sont au nombre de 15 et concernent l'ensemble des volets du Contrat de Rivière.

La liste complète des études et de leur état d'avancement sont fournis dans le dossier de séance.

Dans le cadre de ce second Comité de Rivière, 8 études ont été détaillées par les différents intervenants ci-dessous. L'ensemble des présentations sont disponibles dans le diaporama général (lien suivant : <http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-134.html>).

Ces différents exposés ont permis aux membres du Comité de Rivière présents de comprendre les objectifs recherchés et les méthodes mises en œuvre mais également de discuter des premiers résultats de ces travaux.

Intervenant	Etude concernée	Volet concerné
Xavier BERNARD Conseil Général des AHP (Service Environnement)	Campagne d'analyses de la qualité des eaux du bassin versant de la Bléone (qualité physico-chimique, hydrobiologique, bactériologique, hydrocarbures et pesticides)	A
Caroline SAVOYAT SMAB	Bilans de l'assainissement collectif et de l'adduction en eau potable sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration	A et B3
Christian CHARBONNIER Chambre d'Agriculture 04	Identification des risques de dégradation de la qualité des eaux engendrées par les pratiques agricoles.	A
Caroline SAVOYAT SMAB	Etude de la qualité écologique des milieux alluviaux de la vallée de la Bléone : état des lieux et recommandations de gestion	B1
Florian GUILLEMET SMAB	Etude de définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des continuités sédimentaires et piscicoles de la Bléone (depuis le barrage des Trente Pas jusqu'à la Durance) et de ses affluents	B1 et B2
Noel PITON Chambre d'Agriculture 04	Construire un nouveau partage de l'eau d'irrigation agricole sur la Bléone	B3
Caroline SAVOYAT SMAB	Expérimentation à l'échelle de 2 communes du bassin de la Bléone du programme d'étude RYTHMME (Risques <u>HY</u> dro-météorologiques en <u>T</u> erritoires de <u>M</u> ontagnes et <u>M</u> éditerranéens) Projet : CEMAGREF / Météo France	B2

Ces études devraient être terminées ou bien avancées d'ici à la fin de l'année 2012 afin que les résultats, même partiels, soient utilisés pour élaborer le programme d'actions du Contrat de Rivière.

Il est également précisé que des comités techniques et/ou de pilotage sont constitués pour la plupart de ces études. Ces instances se réunissent régulièrement pour discuter de l'avancement, valider certains points ou réorienter certains autres.

Le site internet du SMAB dispose de pages spécialement dédiées à ces études ; elles sont régulièrement mises à jour : <http://www.smableone.fr/contrat-de-riviere-16-33.html>.

2.d. « Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) » et « Plan de Submersions Rapides (PSR) »

Ce Comité de Rivière s'est achevé par une présentation et des discussions relatives aux nouveaux dispositifs de financement mis en œuvre par l'Etat en matière de protection contre les inondations.

Depuis mai 2011, l'Etat conditionne ses aides financières aux collectivités à deux dispositifs :

- Les Plans de Submersions Rapides = labellisation de l'Etat d'un projet localisé
- Les Plans d'Actions et de Prévention des Inondations qui vise à promouvoir une gestion globale et intégrée du risque d'inondation à l'échelle d'un bassin versant.

Il s'agit d'outils de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités qui ont pour objectif de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement

Un appel à projet a été lancé par l'Etat en 2011 (2015-2016)

Le dispositif PAPI se rapproche d'un volet B2 de Contrat de Rivière (programme d'actions). Il doit toutefois comporter des actions dans l'ensemble des 7 axes suivants :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes
- Axe 6 : ralentissement des écoulements
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique

Il existe également des PAPI d'intention qui eux ne comportent que des études permettant notamment d'affiner le diagnostic territorial en vue de présenter un PAPI complet.

Le SMAB et les collectivités concernées (c'est-à-dire celles qui disposent de véritables digues sur leurs communes) seront donc amenés à prendre position sur l'engagement d'un PAPI sur le bassin versant de la Bléone.

Il est toutefois important, compte tenu des investissements nécessaires au montage du dossier de PAPI d'étudier la « rentabilité » de ce dispositif sur le bassin de la Bléone. En d'autre terme, les subventions pouvant être obtenues grâce à ce PAPI compenseront t'elles le coût des études préalables et les délais supplémentaires ?

Enfin, il a été précisé que la réglementation concernant les digues a évolué en 2008. Aujourd'hui, l'Etat impose aux propriétaires de ces ouvrages (privés ou publics) de respecter de nombreuses obligations. Il s'agit notamment de fournir des études précisant le risque et les enjeux associés à l'ouvrage, de mettre en œuvre une surveillance et un entretien des ouvrages,

Ces études amèneront probablement à des préconisations en matière de confortement/restauration/entretien.

Dans les prochains mois, les digues seront classées, par Arrêté Préfectoral, en fonction de leur hauteur et/ou de la population habitant en arrière (4 classes de A à D).

Il est indispensable qu'une réflexion soit menée par les communes concernées, avec à l'assistance du SMAB, pour que ces nouvelles obligations réglementaires, ces nouveaux outils de contractualisation avec l'Etat et le volet B2 du Contrat de Rivière soient le mieux possibles imbriqués.

3. LISTE DES PARTICIPANTS

Organisme	Représenté par
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (10 présents sur 34 membres)	
Communauté de Commune du Pays de Seyne (CCPS)	
Communauté de Communes de Haute Bléone (CCHB)	M. OLIVIER - Conseiller Communautaire
Communauté de Communes de la Moyenne Durance (CCMD)	
Communauté de Communes des 3 vallées (CC3V)	
Communauté de Communes des Duyes et Bléone (CCDB)	
Commune d'Aiglun	M. TOULOUSE - Conseiller Municipal
Commune d'Archail	
Commune d'Auzet	M. le Maire - Excusé
Commune de Barles	
Commune de Barras	
Commune de Beaujeu	M. LASSELIN - Conseiller Municipal
Commune de Champtercier	M. MARTEL - Conseil Municipal
Commune de Digne les Bains	
Commune de Draix	
Commune de la Javie	M. TREMELLAT - Conseiller Municipal
Commune de la Robine/Galabre	

Commune de l'Escale	
Commune de Malijai	
Commune de Mallemoisson	M. le Maire - Excusé
Commune de Marcoux	
Commune de Mirabeau	
Commune de Prads	
Commune de Seyne	M. le Maire - Excusé
Commune de Thoard	
Commune de Verdaches	Mme NICOLAS - Conseillère Municipale
Commune d'Entrages	
Commune des Hautes Duyes	
Commune du Brusquet	
Commune du Castellard Melan	Mme BARDIN - Conseillère Municipale
Commune du Chaffaut	M. le Maire - Excusé
Commune du Vernet	M. BAYLE - Conseiller Municipal
Conseil Général 04	
Région PACA	Mme CHARRIAU - Conseillère Régionale
SMAB	M. VARCIN - Président

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS (5 présents sur 11 membres)	
AAPPMA de Digne "La Bléone"	M. GRADOS - Excusé
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement - CPIE Alpes de Provence	Mme FIORANI
Chambre d'Agriculture des AHP	M. FRISON - Vice Président
Chambre de Commerces et d'Industrie	
Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)	
EDF - Unité de production Méditerranée	M. ROUX – Attaché au Directeur
Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective (FDSIC 04)	
Fédération des Alpes de Haute-Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. VIAL - Administrateur
Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence	M. PAGES - Excusé
UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)	
Union Départementale Vie et Nature des AHP (UDVN)	M. ARMAND
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT (7 présents sur 9 membres)	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Marseille	M. PIERRON
Agence Régionale de Santé (ARS)	
Direction Départementale des Territoires	M. GOTTARDI
Direction Interdépartementale des Routes - DIR Méditerranée	M. MAZERE
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	M. CHAUVIN

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	M. SABINEN - Agent Technique de l'Environnement
ONF - Agence départementale Alpes-de-Haute-Provence	M. DEMIRDJIAN
Préfecture des Alpes de haute Provence	
SMAVD	M. PIGNOLY - Directeur
AUTRES PARTICIPANTS (12 présents)	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Délégation de Marseille	Mme ZYS
Chambre d'Agriculture des AHP	M. CHARBONNIER
Chambre d'Agriculture des AHP	M. PITON
Communauté de Communes des 3 vallées (CC3V)	M. MAUREL
Commune de Digne les Bains	Mme ISOARD
Conseil Général des AHP	M. BERNARD
Région PACA	Mme FRANCCART
STM Digne les Bains	M. ROBERT
La Provence	M. DUBERNARD
SMAB	Mme RISSO
SMAB	M. GUILLEMET
SMAB	Mme SAVOYAT